
2. Valise pédagogique détaillée

La valise pédagogique détaillée comprend un guide de lecture des fiches de synthèse, une synthèse comparative détaillée, et les fiches de synthèses des 9 principales démarches au service de la ville durable.

2.1. Guide de lecture des fiches de synthèse

Les fiches de synthèses par outil comportent 9 blocs d'informations, qui sont résumés ci-dessous :

1. **Caractérisation** : description générale de la démarche, description de son profil technique
2. **Projets concernés** : échelle de territoire, phases de projet
3. **Thématiques traitées** : description des thématiques de développement durable traitées
4. **Nature de l'évaluation** : mode d'évaluation de la démarche
5. **Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes** : démarche participative, capacité pédagogique, visibilité du projet
6. **Conditions d'utilisation** : autonomie du porteur de projet, mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable, mode d'inscription à la démarche
7. **Financement et dispositif d'animation** : mode de financement, dispositif d'animation
8. **Historique** : historique de création et de lancement, degré de mise en œuvre à ce jour
9. **Pour aller plus loin** : site internet, contact

Ces différents blocs d'informations sont détaillés ci-après.

• Bloc n°1 « Caractérisation »

Le premier bloc permet de **décrire la démarche** à partir de ses caractéristiques « clés », de façon rapide et claire. Le résumé de chaque démarche est ainsi présenté au début de chaque fiche de synthèse. Ce bloc détaille également le **profil technique de la démarche**, selon qu'elle réponde ou non aux sous-points des catégories suivantes :

- Grille de questionnement
 - La démarche permet de classifier les enjeux
- Méthode de management de projet
 - La démarche décrit une méthode pour réaliser un diagnostic initial du projet
 - La démarche décrit une méthode pour définir les objectifs du projet
 - La démarche décrit une méthode pour transcrire les objectifs dans les documents d'urbanisme
 - La démarche décrit une méthode pour mettre en œuvre un dispositif de concertation
 - La démarche décrit une méthode pour réaliser un suivi régulier du projet
- Centre de ressources techniques
 - La démarche présente des retours d'expérience
 - La démarche présente des fiches méthodes
 - La démarche propose des formations
 - La démarche met à disposition des bases de données (SIG,...)
- Système d'évaluation
 - La démarche décrit des principes d'évaluation
 - La démarche propose des indicateurs de process
 - La démarche propose des indicateurs de performances
- Outil spécialisé de calcul
 - La démarche propose un outil de calcul des émissions de Gaz à Effet-de-Serre
 - La démarche propose un outil de calcul de l'empreinte biodiversité
 - La démarche propose un autre type d'outil de calcul

- **Bloc n°2 « Projets concernés »**

Le deuxième bloc permet de décrire **l'échelle de territoire** concerné par la démarche, selon qu'elle s'adresse à des projets de faible taille (îlot urbain), des quartiers ou des territoires plus larges (ville, territoire). Les **phases de projet** présentées dans la fiche de synthèse correspondent aux phases au cours desquelles la démarche est utilisée :

- Commande politique : phase pré-projet (études d'opportunités)
- Programmation et études pré-opérationnelles : phase projet
- Réalisation : phase chantier
- Fonctionnement : phase de vie du quartier

- **Bloc n°3 « Thématiques traitées »**

Le troisième bloc permet de décrire **les thématiques traitées** par la démarche, si elles sont explicitement décrites dans les documents supports de la démarche. La dénomination de ces thématiques est propre à chaque démarche, mais les fiches de synthèse proposent une correspondance avec les dénominations suivantes :

- Lutte contre le changement climatique
 - o Energie, Mobilité durable, Adaptation au changement climatique, Réduction des émissions GES
- Biodiversité et ressources
 - o Eau, Biodiversité, Etalement urbain, Protection des espaces naturels
- Cohésion sociale et solidarité
 - o Mixité sociale, Mixité fonctionnelle, Culture urbaine
- Epanouissement des êtres humains
 - o Nuisances et pollution, Cadre de vie, Rôle territorial du quartier
- Production et consommation responsables
 - o Gestion des déchets, Production et consommation locale, Matériaux durables, Economie durable

- **Bloc n°4 « Nature de l'évaluation »**

Le quatrième bloc permet de décrire **la nature de l'évaluation** de la démarche : autoévaluation, évaluation basée sur de objectifs explicites d'atteinte de valeurs seuils, évaluation par des experts tiers. Ce choix des modes d'évaluation est non exclusif.

- **Bloc n°5 « Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes »**

Le cinquième bloc permet de décrire la valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes, selon la perception des acteurs de l'aménagement. Ces informations se basent sur les résultats de l'enquête réalisée par la DRIEA Ile-de-France en 2013, auprès d'une centaine d'acteurs de l'aménagement en Ile-de-France. Trois types de valeurs ajoutées ont été identifiés :

- **Démarche participative** : démarche explicite pour mobiliser les parties prenantes et les habitants : communication, concertation...
- **Capacité pédagogique** : effort de simplification et d'explication à destination des non-spécialistes (élus, habitants) : visuels graphiques, guides...
- **Visibilité du projet** : amélioration de la visibilité du projet pour les habitants et autres acteurs du territoire : dispositif de communication, reconnaissance de la démarche...

Ces valeurs ajoutées peuvent être atteintes partiellement par la démarche (en bleu clair) ou être considérées comme l'atout premier de la démarche (en bleu foncé).

- **Bloc n°6 « Conditions d'utilisation »**

Le sixième bloc présente d'abord le **degré d'autonomie** de la démarche, selon la nécessité de recourir à un prestataire pour sa réalisation. Cette autonomie peut ainsi être totale (*aucun recours à un prestataire extérieur*), partielle (*possibilité ou recommandation de recourir à un prestataire*) ou nulle (*nécessité absolue de recourir à un prestataire*).

Ce bloc présente également le **degré de mobilisation des ressources et d'expertise en aménagement durable** requis par la démarche. Ce degré peut être faible (*niveau d'initiation*) ou fort (*niveau avancé*).

Enfin, un paragraphe décrit le **mode d'inscription de la démarche**, selon qu'il s'agisse d'appels à projets, d'une inscription en ligne, d'une candidature spontanée ou d'une offre contractuelle.

- **Bloc n°7 « Financement et dispositif d'animation »**

Le septième bloc présente le **mode de financement** de la démarche, si cette information est pertinente. Cette démarche font en effet l'objet d'un financement public, sous certaines conditions. Il présente également le **dispositif d'animation** de la démarche (club, formations...).

- **Bloc n°8 « Historique »**

Le huitième bloc présente des informations sur l'**historique** de la démarche : création et lancement de la démarche, degré de mise en œuvre à ce jour, perspectives éventuelles d'évolution.

- **Bloc n°9 « Aller plus loin »**

Le dernier bloc fournit le lien hypertexte du **site internet** officiel pour s'informer davantage sur la démarche, ainsi que le **nom de la structure ou des responsables** à contacter pour plus d'informations.

2.2. Synthèse comparative détaillée

La synthèse comparative détaillée met en rapport les démarches analysées, sur les points suivants :

- Profil technique des démarches
- Phases de projet d'aménagement
- Echelle de territoire
- Dispositifs de financement et d'animation
- Communication et mobilisation des parties prenantes

Ces points sont présentés ci-après.

- **Profil technique des démarches**

La typologie des démarches étudiées est présentée dans la figure en page suivante, conformément à la classification présentée en ???. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- Parmi les démarches volontaires, la méthode de management de projet la plus complète est la certification HQE-Aménagement.
- Plusieurs démarches proposent des ressources techniques pour accompagner le porteur de projet, notamment la démarche AEU2 et la certification HQE-Aménagement, qui s'appuient sur des retours d'expérience, des fiches méthodes et des formations. Seule la démarche @d aménagement durable propose une base de données.
- 4 démarches proposent à la fois des indicateurs de process et de performances : le Label Ecoquartier, la démarche NQU, le référentiel européen RFSC, la grille RST02.
- Seule la démarche @d aménagement durable propose des outils spécialisés de calcul (gaz à effet de serre, biodiversité). La démarche AEU2 recommande simplement de s'appuyer sur les outils spécialisés GES Urbanisme.

		Evaluation environnementale	AEU2	HQE-A	Label Ecoquar- tier	NQU	GP3	@d	RFSC	RST02
Grille de questionnaire	• Classification des enjeux	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
Méthode de management de projet	• Diagnostic	☒	☒	☒	☒		☒			
	• Définition objectifs	☒	☒	☒	☒	☒				
	• Transcription objectifs	☒	☒	☒	☒	☒				
	• Concertation	☒	☒	☒	☒	☒				
	• Evaluation	☒	☒	☒	☒	☒				
	• Suivi régulier	☒		☒	☒	☒				
Centre de ressources techniques	• Retours d'expérience	☒	☒	☒	☒	☒			☒	
	• Fiches méthodes	☒	☒	☒	☒			☒	☒	
	• Formations		☒	☒	☒					
	• Bases de données (SIG...)							☒		
Système d'évaluation	• Principes d'évaluation	☒	☒	☒	☒				☒	
	• Indicateurs process		☒	☒	☒	☒			☒	☒
	• Indicateurs performances	☒			☒	☒		☒	☒	☒
Outil spécialisé de calcul	• Gaz à effet-de-serre		☒					☒		
	• Biodiversité		☒					☒		
	• Autre									

Figure 2 – Profil technique des démarches étudiées dans la valise pédagogique

• Phases de projet d'aménagement

Les démarches étudiées s'inscrivent dans différentes phases du projet d'aménagement. La figure suivante présente ce phasage, tel que présenté en ???. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- En phase « pré-projet » (commande politique), seules les démarches AEU2, HQE-Aménagement et Label Ecoquartier peuvent être utilisées, avant l'existence d'un projet défini.
- Les démarches AEU2, Ecoquartiers GP3-CPER et @d aménagement peuvent être utilisées pour concevoir un projet d'aménagement durable en phase études, mais elles ne se poursuivent pas lors de la phase « chantier » (réalisation du projet).
- Seul le Label Ecoquartier couvre la phase de fonctionnement (vie du quartier), du fait de la conditionnalité de son obtention en fonction des objectifs atteints à cette phase.

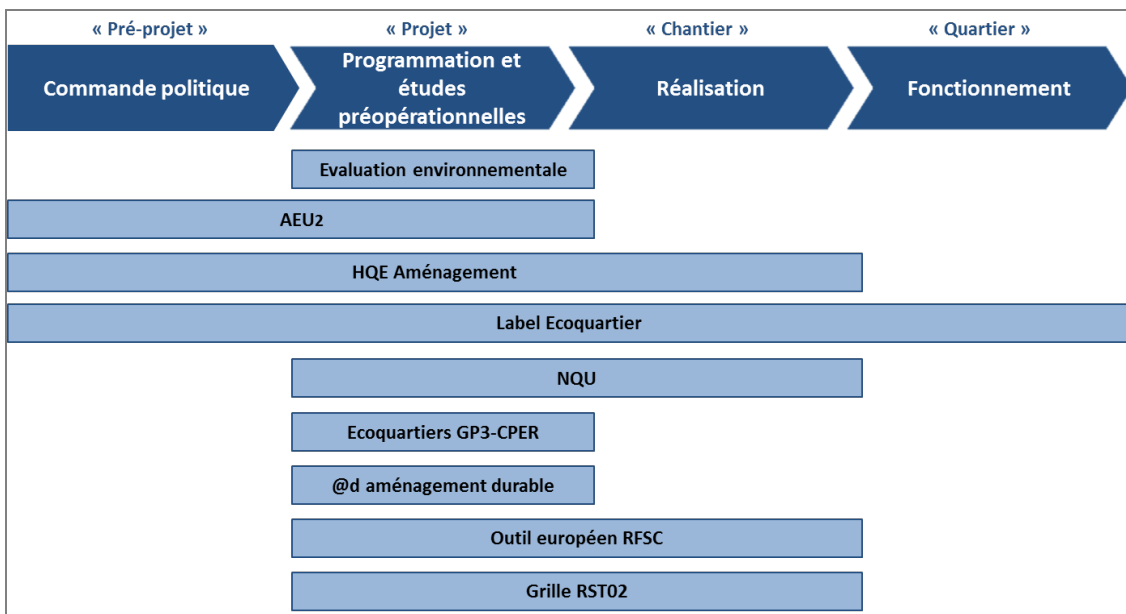


Figure 3 – Phases de projet d’aménagement des démarches étudiées dans la valise pédagogique

• **Echelle de territoire**

Les démarches étudiées concernent différentes échelles de territoire. La figure suivante présente cette couverture de taille de projet, tel que présenté en ???. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- A l’échelle de l’îlot urbain, parmi les démarches volontaires, seules la certification HQE-Aménagement, @d aménagement durable et la grille RST02 peuvent être utilisées.
- A l’échelle du quartier, toutes les démarches peuvent être utilisées.

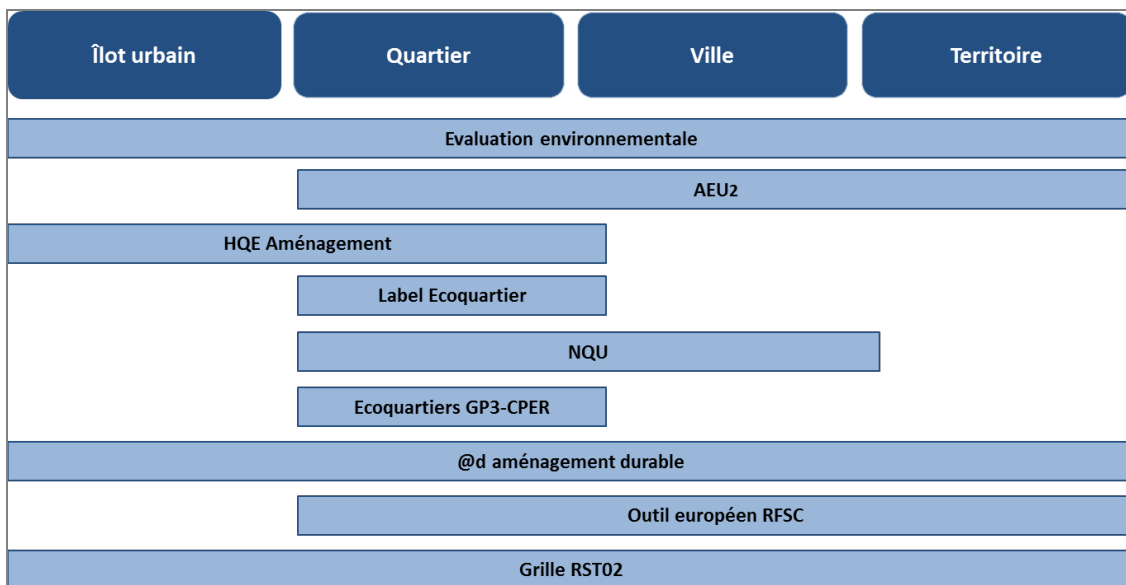


Figure 4 – Echelle de territoire des démarches étudiées dans la valise pédagogique

• Dispositifs de financement et d'animation

Les démarches étudiées comprennent parfois des dispositifs d'accompagnement (financement ou animation), tel que le présente la figure suivante. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- 3 démarches permettent d'obtenir un financement : la démarche AEU2 (phase études), la démarche NQU et l'appel à projet Ecoquartiers GP3-CPER (phase études et réalisation).
- 4 démarches proposent un dispositif d'animation (accompagnement des services de l'Etat, formations, clubs).

	Dispositif de financement	Dispositif d'animation
Evaluation environnementale		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par l'Autorité Environnementale, les DREAL ou les DDT
AEU2	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME (appels à projets) <ul style="list-style-type: none"> – Financement limité aux études 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de formation • Club ADEME pour tous utilisateurs
Label Ecoquartier		<ul style="list-style-type: none"> • Club National Ecoquartier ouvert à l'ensemble des candidats
NQU	<ul style="list-style-type: none"> • Région Ile-de-France (appels à projets) <ul style="list-style-type: none"> – Financement global, (étude et réalisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Club NQU lancé le 25 juin
Ecoquartiers GP3-CPER	<ul style="list-style-type: none"> • DRIEA (volet GP3 du CPER) <ul style="list-style-type: none"> – Financement de la phase études et d'une partie de la phase de réalisation 	

Figure 5 – Dispositif d'accompagnement des démarches étudiées dans la valise pédagogique

• Communication et mobilisation des parties prenantes

La figure suivante présente la valeur ajoutée des démarches étudiées en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes, tel que présenté en ???. Ces résultats sont à dire d'acteurs, suite à l'enquête en ligne réalisée par la DRIEA. On peut constater les éléments de synthèse suivants :

- La vertu pédagogique des démarches est reconnue pour les démarches volontaires AEU2, @d aménagement durable et la grille RST02.
- Parmi les démarches volontaires, seule la démarche AEU2 est reconnue comme fortement participative.
- Les démarches AEU2, HQE-Aménagement, NQU et Ecoquartiers GP3-CPER sont reconnues comme améliorant la visibilité du territoire. Le Label Ecoquartier est toutefois reconnu comme améliorant le plus cette visibilité.

	Démarche participative	Capacité pédagogique	Visibilité du projet
Evaluation environnementale	Moyenne	Moyenne	
AEU2	Forte	Forte	Moyenne
HQE Aménagement			Moyenne
Label Ecoquartier			Forte
NQU			Moyenne
Ecoquartiers GP3-CPER			
@d aménagement durable		Forte	
RFSC			
Grille RST02		Forte	

Figure 6 – Valeur ajoutée en termes de communication et mobilisation des parties prenantes

2.3. Fiches de synthèse par outil

Les pages suivantes présentent les fiches de synthèse pour les outils suivants :

- Label Ecoquartier
- AEU2 – L’urbanisme durable
- Nouveaux Quartiers Urbains (NQU)
- Démarche certifiée HQE-Aménagement
- @d aménagement durable
- Ecoquartiers – Grand Projet 3 (CPER 2007-2013)
- Grille RST02
- Référentiel européen RFSC
- Evaluation environnementale / Etude d’impact